|  |  |
| --- | --- |
|  |  **PROVINCE DE…. ARRONDISSEMENT DE …………..VILLE DE …..****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL****Séance publique du …………..** |

|  |  |
| --- | --- |
| **PRESENTS :****EXCUSEES :**  |   |

|  |  |
| --- | --- |
| **OBJET – N°** | **Gestion financière - Budget pour l’exercice 20.. de l’Asbl « ………….» – Avance sur intervention communale** |

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, modifié par le Décret du Conseil Régional Wallon du 31 janvier 2013, notamment ses articles L 3331-1 à L 3331-8 ;

Vu la Loi du 21 juillet 1921, telle que modifiée à ce jour, accordant la personnalité juridique aux associations sans but lucratif et aux établissements d’utilité juridique ;

Vu la Circulaire du 30 mai 2013 de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative à l’octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu sa délibération du …………………., approuvée par la Députation permanente le …………, et modifiée le ……………… décidant de confier à l’asbl « ……………………………», l’organisation des accueils extrascolaires dans l’ensemble des écoles maternelles et primaires de la commune, tous réseaux d’enseignement confondus, et notamment son article ….. ;

Vu le budget pour l’exercice 20…….. transmis par l’asbl « ………..» par courrier en date du ……………………..par lequel la susdite asbl sollicite une subvention de …………..€ en vue de remplir les missions relatives à son objet social ;

Considérant que les activités de la dite asbl poursuivent un intérêt général au sens de l’article L3331-2 du Code susmentionné et plus spécifiquement tel que défini à son objet social à savoir la gestion de l’accueil des enfants de 3 à 12 ans et tout particulièrement en organisant les accueils extrascolaires du matin et du soir dans l’ensemble des écoles primaires et maternelles de la commune, tous réseaux confondus, en assurant la coordination de l’ensemble des lieux d’accueil situés sur le territoire de la commune ;

Considérant la demande d’avis adressée au Directeur financier en date du……………………;

Considérant l’avis favorable du même jour du Directeur financier annexé à la présente délibération ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits, sous l’article …………………, au budget communal ordinaire pour l’exercice 20………… dont l’approbation est soumise, ce jour, au Conseil communal ;

Sur la proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

A l’unanimité;

**ARRETE :**

**Article 1er** - Le Conseil communal accordera à l’asbl «…………..», une subvention directe en numéraire d’un montant de …………..€ (…………………euros) à valoir sur la subvention prévue au budget communal pour l’année 20…….

Cette subvention :

* devra être affectée au paiement par l’association en question, de toute dépense en rapport avec son fonctionnement général ;
* sera liquidée mensuellement.

**Article 2** - Pour le…………., au plus tard, le bénéficiaire désigné à l’article 1er devra produire les comptes annuels clôturés au ……………………….ainsi que toute pièce justificative attestant de l’utilisation de la subvention ainsi accordée.

Ar**ticle 3** – L’asbl « ………………. » devra rembourser la subvention octroyée sans délai dans le cas où elle :

* ne rentrerait pas les pièces justificatives attestant de l’utilisation de la subvention ainsi accordée pour le…………………..;
* s’opposerait au contrôle sur place par la commune ;
* n’utiliserait pas la subvention aux fins pour lesquelles elle a été octroyée.

**Article 4** – Le Conseil communal mandate Monsieur le Directeur financier afin de procéder au versement mensuel de la subvention ci-dessus mentionnée.

